



27 avril 2022

Nos valeurs sont notre ADN, elles sont claires et sans ambiguïtés

Solidarité, tolérance, féminisme, écologie

Toutefois, la tribune envoyée de manière délictuelle à l'ensemble du personnel le 14 avril 2022 est inacceptable ! **Essayer de créer un juste lien entre le fond et la forme est un exercice périlleux ...**

Nous avons été sollicités par un grand nombre d'agents afin de faire un rappel à la loi sur les principes fondamentaux qui s'appliquent à l'ensemble des agents de la fonction publique y compris à notre directeur.

Droit

La liberté d'opinion politique, syndicale, philosophique ou religieuse est un principe de droit (loi du 13 juillet 1983)

L'égalité des usagers placés dans une situation identique et son corollaire

La liberté et le respect de la démocratie doivent s'appliquer au sein des établissements publics qui doivent rester un sanctuaire neutre afin de garantir son accès à l'ensemble des citoyens, sans préjugé quel qu'il soit !

La neutralité des agents publics

De la même manière les idées politiques, les croyances religieuses, les discriminations restent au vestiaire et ceci afin que chaque agent de la fonction publique puisse assurer ses fonctions sereinement.

Syndicat SUD Santé Sociaux du GHBS



A l'attention de Mmes et MM les directeurs d'établissements de santé et médico-sociaux, de la part de Frédéric Valletoux, Président de la FHF

Au-delà des différences d'opinion, et parce que l'essentiel est aujourd'hui en jeu, nous lançons un appel solennel en faveur du seul vote qui permet de préserver nos solidarités : celui en faveur de l'actuel Président de la République.

La liberté démocratique s'exprime aussi dans les urnes.

Les opinions politiques ne doivent pas permettre de quantifier la valeur d'un agent.

Le respect de la loi c'est le respect et le garant de la liberté.

Aucune autorité ne peut contraindre un individu à une pensée.

**La neutralité s'impose à tous les fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions,
même à une direction !**

